

Quimper Cornouaille Développement,

Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper communauté et de Cornouaille

3 rue Pître Chevalier

CS 40002

29018 Quimper cedex

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 mai 2010 à 14 heures, les membres du conseil d'administration de l'association, se sont réunis dans les locaux de l'Agence.

Le conseil est introduit par M. Bernard Poignant.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Jean-François Garrec.

Il est constaté que 17 membres sur 22 sont présents ou représentés. Le nombre total de voix est ainsi de 22.

Le conseil d'administration est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Point sur les adhésions
- Règlement intérieur
- Déroulement du programme d'activités
- Questions diverses

Point sur les adhésions

Le point sur les adhésions est présenté par M. Ronan Marcel.

Depuis le dernier CA, ont adhéré à l'agence la communauté de communes du pays fouesnantais et la communauté de communes du haut pays bigouden.

Le SIOCA et le Pays de Cornouaille ont été sollicités

La Communauté de Communes du Cap Sizun a été relancée.

L'UBO et le Pôle Emploi seront sollicités ultérieurement.

La Région Bretagne n'a pas encore délibéré.

L'agrément de l'Etat est en cours d'instruction.

Pas d'observations.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est présenté par M. Ronan Marcel, en particulier les dispositions sur le comité de stratégie économique.

Les représentants économiques se constitueraient d'un représentant pour la CCI, d'un représentant pour la chambre des métiers et de l'artisanat, d'un représentant de la chambre d'agriculture, d'un représentant du MEDEF, d'un représentant de la Technopole et de deux personnalités qualifiées.

Pour ces personnalités qualifiées seront proposés M. Michel Gueguen, directeur industriel d'Armor Lux et un représentant à confirmer du secteur du tourisme, étant noté que M. Jacques Verlingue, sollicité au titre des services de haut niveau, ne peut se rendre disponible.

Pour les communautés serait proposée une représentation :

- d'un membre pour Quimper communauté
- d'un membre de la communauté de communes du Pays Fouesnantais
- d'un membre de la communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay
- de 2 membres pour l'Ouest Cornouaille, soit un représentant du Pays bigouden et un représentant du pays de Douarnenez
- d'un membre de la communauté de communes du pays de Quimperlé
- d'un membre de la communauté de communes Concarneau Cornouaille.

Pierre Plouzennec est évoqué pour représenter le Pays Bigouden, Vincent Gaonach souhaite en discuter préalablement avec lui.

Les autres points du règlement intérieur sont présentés par M. Ronan Marcel.

Pas d'observations.

Ayant pris connaissance de ces dispositions, le conseil d'administration de l'Agence approuve le règlement intérieur.

17 voix pour, 0 voix contre, 0 absents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Déroulement du programme d'activités

Marc Andro précise la démarche collective et de valorisation des compétences initiée par le projet du pôle aliment. Cette démarche, commencée dans les années 2000 a connu un coup d'arrêt en 2003/2004. Cette dynamique est relancée depuis 1 an, en l'élargissant aux représentants des industriels agro-alimentaires. A ce stade des réflexions, la mobilisation autour de la démarche requiert la mise en place d'un projet « phare » : c'est pourquoi l'idée d'un centre de pédagogie orientée grand public sur le thème de l'aliment a été lancée.

Bernard Poignant ajoute qu'il est très important pour la Cornouaille de se qualifier sur quelque chose sur plusieurs années. C'est pourquoi ce thème est proposé, mais ce thème n'est pas exclusif d'autres thématiques à développer.

Laurent Bruchon présente la candidature au projet Biotechnov.

Marc Andro précise que le secteur qui aura cette implantation sera favorisé à l'avenir pour le développement d'un certain nombre d'initiatives.

M. Morvan pose la question de savoir qui décidera sur la candidature à retenir. M. Laurent Bruchon répond que la SAS choisirait.

Pierre Plouzennec demande à ne pas oublier le secteur primaire dans le projet du pôle aliment. Toute la filière doit être un enjeu de territoire.

Claude Bellin ajoute pour information que l'unité d'aliment à Cast va prochainement fermer.

A propos de l'animation du réseau des communautés de communes (point 2 du programme), François Clément rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille a mis en place des conventions de partenariat avec les EPCI de Cornouaille et, à ce titre, souhaite que les structures, membres de l'Agence, ayant mené ce type de coopération soient associées aux rencontres prévues.

La pépinière des innovations est présentée par Yoann Rivallin.

Daniel Le Bigot ajoute que si le bâtiment est intéressant du point de vue architectural, son intégration dans le site est perfectible.

Olivier Boisseau envisage que cet environnement et son accessibilité évolue à moyen terme.

Concarneau Cornouaille a également en projet une pépinière, ce qui portera à terme le réseau de pépinières des communautés de Cornouaille à 6 unités.

Sur le schéma numérique, Hervé Herry présente le schéma directeur numérique initié à l'échelle de la Cornouaille. Ce schéma sera ensuite déroulé par communauté de communes : l'objectif étant que chaque élu se saisisse au final de l'aménagement numérique pour sa communauté. Ce schéma est adossé au schéma départemental.

L'observatoire et la documentation sont au stade de démarrage.

François Clément précise que la CCI a développé un partenariat avec l'UBO. La mise en réseau et le travail collectif sont fondamentaux

Pas d'autres observations.

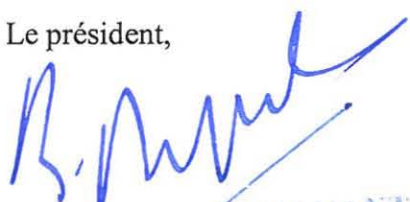
Questions diverses

Bernard Poignant précise qu'une articulation avec le Pays de Cornouaille sera à l'ordre du jour prochainement.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 35.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le président,



Bernard POIGNANT

Le secrétaire,

